

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 8 JUILLET 2016 A 20 HEURES

CONVOCATION DU 3 JUILLET 2016

ORDRE DU JOUR :

- Délibération budgétaire ;
- Demande de subvention ;
- Convention avec TDF ;
- Renouvellement de contrats ;
- Fourrière départementale ;
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de Yèvre-la-Ville, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Alain DI STEFANO, Maire.

Présents : Patricia PAILLOUX, Jean HUTTEAU, Françoise ROUAULT, Christelle GUERIN, Muriel FOUCHE, Olivier DURAND, Bruno CHAVANES, Emmanuel DUPUIS, Roland BOUREILLE, Jean-Pierre PASQUET.

Secrétaire de séance : Bruno CHAVANES

Absents excusés : Cédric CORMIER, Emmanuel VERDONI, Jackie BRUNEAU, Palmyre VOIZE

o
o o

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

2016-30 Ecritures budgétaires à la suite de la dissolution de l'AFIAF de Boynes

Le Maire fait part au Conseil que le Trésorier a procédé aux écritures de dissolution de l'AFIAF de BOYNES, à la date du 14 juin 2016 conformément à la délibération prise le 22 octobre 2015 (N°2015-32).

Le compte 110 ayant été impacté, nous devons prendre une délibération de virements de crédits en augmentant le C/002 en recettes de fonctionnement par la contrepartie d'un compte de dépenses de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE et APPROUVE

Les écritures suivantes à inscrire sur le budget communal

Recette	R002 résultat de fonctionnement.....	1 634,32 €
Dépenses	D60633 fournitures de voirie	1 634,32 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (11 votants).

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**2016-31 Travaux et aménagements pour la commune associée de Yèvre-le-Châtel
Demande de subvention au Conseil départemental
au titre de l'aide aux communes à faible**

Le Conseil municipal ayant déjà arrêté les travaux et aménagements à réaliser à Yèvre-la-Ville ayant fait l'objet d'une demande de subvention au Conseil départemental,

Après avoir étudié les travaux et aménagements pour la commune associée de Yèvre-le-Châtel,

Après en avoir délibéré,

Retient les propositions suivantes TTC :

- Travaux d'électricité dans le village et sur la forteresse	3 751,20 €
- Travaux rue de Souville	3 888,72€
- Travaux de voirie	7 759,20 €
- Réaménagements des abords de la rivière	4 208,64 €
- Réfection du mur du cimetière	880,80 €
- Eglise Saint-Gault – Diagnostic	<u>1 644,00 €</u>
Total T.T.C.	22 132,56 €

AUTORISE le Maire à régler l'ensemble des factures,

SOLLICITE du Conseil départemental du Loiret une subvention au titre de l'aide aux communes à faible population et un accord de préfinancement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (11 votants).

2016-32 Convention avec TDF

Le Maire a indiqué au Conseil municipal que la société TDF l'avait contacté pour un projet d'implantation d'un site radioélectrique, composé d'équipement techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, près de la station d'assainissement.

Pour cela, la Société TDF louerait à la commune une parcelle de 100 m² sur laquelle elle pourrait édifier, à l'issue d'une période de commercialisation, un pylône destiné à accueillir les antennes de ses éventuels clients.

Le Conseil municipal conscient notamment des insuffisances de la couverture en téléphonie mobile sur le territoire de la Commune et ayant pris connaissance du projet de bail que TDF a adressé à la mairie ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'implantation par TDF d'un site radioélectrique, composé d'équipement techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, près de la station d'assainissement ;

Autorise en conséquence le Maire à signer avec TDF le bail présenté pour la location d'une parcelle de terrain appartenant à la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (11 votants).

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2016-33 Renouvellement du contrat Segilog

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le contrat avec Segilog a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels, la maintenance de ces logiciels, la formation du personnel à leur utilisation, avec une prestation d'assistance de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation des logiciels, maintenance des logiciels).

Le contrat arrivant à son terme le 1^{er} août 2016, il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

DECIDE

Article premier :

De renouveler le contrat 2016.06.0914.04.000.M00.004508 pour une durée de 3 ans (2016-2018) à compter du 1^{er} août 2016.

De renouveler la licence cadastre 2012-01-004508-001188.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer le contrat et à régler la somme annuelle de 2460 €/HT (soit 7 380 €/HT sur 3 ans).

D'autoriser le Maire à régler la somme annuelle de 90€/HT pour utilisation de la licence « cadastre » (soit 270 €/HT sur 3 ans).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (11 votants).

2016-34 Fourrière départementale

Le Conseil municipal,

Vu la proposition de l'AML 45 de coordonnée la démarche de création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale ;

Sur la proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale tel que proposé par l'AML 45 et confirme son intention d'y adhérer le moment venu.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (11 votants).

Questions diverses

Le Conseil municipal :

- est tenu informé des conséquences des inondations du 31 mai et des démarches entreprises par la Commune pour qu'elle figure sur l'arrêté interministériel du 8 juin portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ;

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- ne donne pas suite à la demande de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui lui a été adressée par un jeune agriculteur ne résidant pas sur la commune ;
- envisage d'établir une réglementation pour la mise à disposition d'espaces communaux pour des manifestations et cérémonies privées ;
- prend connaissance des remerciements qui lui ont été adressés par Mme Jeanne Gauchet pour les marques de sympathies que la municipalité lui a témoignées lors du décès de son mari, Louis Gauchet, ancien conseiller municipal.

Organisation des festivités du 14 juillet

Les festivités du 14 juillet se dérouleront cette année à Yèvre-la-Ville où tous les habitants sont conviés à un buffet, à 17 heures.

Un spectacle « Son et lumière » sera présenté au pied de la forteresse, par l'association des compagnons de la Châtellenie, le 13 juillet, à 23 heures.

La séance est levée à 21 heures 45
Affiché le 11 juillet 2016

Les délibérations et les arrêtés non nominatifs sont consultables en Mairie.

Les membres présents,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Di Stefano', with a long horizontal flourish extending to the right.

Alain DI STEFANO